

CONGRES MAIAGE 2023 Du Vendredi 20 octobre 2023 A STRASBOURG

ASSEMBLEE GENERALE SNEA

Bernard Nucci, Président du SNEA, est invité à présenter le rapport moral du SNEA.

Comme chaque année, l'assemblée générale se tient dans le cadre du congrès de MAIAGE à laquelle notre syndicat est affilié.

En ce qui concerne le SNEA, les chantiers de l'année ont été à plusieurs niveaux et dans différentes directions, mais en gardant toujours à l'esprit la volonté forte de défendre et promouvoir notre profession, et d'être reconnu comme le référent et l'interlocuteur principal de l'éco système du secteur. C'est un travail quotidien, qui nous oblige à être attentif à chaque dossier, concernant toutes les tailles d'entreprises. Cela demande aux administrateurs du SNEA une vision à la fois proche du terrain, mais aussi plus globale, afin d'anticiper l'évolution du métier et d'être les fers de lances de la profession. Je tiens à remercier chacun d'entre eux pour leur implication et leur volonté de travailler pour la profession

Pour l'année 2022, les dossiers ont été nombreux, comme vous pouvez le constater. Ils ont été traités chacun à la hauteur de leur enjeu respectif, afin d'y apporter des réponses concrètes.

RAPPORT MORAL

Nous pouvons mettre en exergue les axes de travail suivants :

• Rénovation de QUALITASS :

Après la rénovation interne de QUALITASS, le volet « Externalisation », après plusieurs relances avec l'ASTEE a été enclenché. Le GT mis en place au sein de l'ASTEE a reçu les premières inscriptions de structures souhaitant participer. Dans l'objectif de réunir un panel représentatif d'interlocuteurs publics afin d'obtenir une reconnaissance de notre certification, l'ASTEE se charge de relancer les invitations auprès des organismes et des institutions intéressés par le sujet. A ce propos, il ne faut donc pas hésiter, pour les membres du SNEA, à transmettre les coordonnées d'un interlocuteur de ces organismes susceptibles d'être concernés (AMF, AMRF, FNCCR, AITF...). Il est suggéré de faire appel aux représentants



des bailleurs sociaux. L'objectif est de réunir un groupe de travail aux alentours d'une dizaine de personnes pour une charge de travail répartie sur environ 18 mois.

L'objectif est que QUALITASS soit reconnu par tous nos interlocuteurs avec une vraie valeur ajoutée.

o REUT

Le rapport final réalisé par le cabinet GAXIEU a été réceptionné à la rentrée 2023.

Il va servir de support pour faire du lobbying dans les territoires auprès des interlocuteurs concernés par la problématique (Agence de l'eau, Collectivités) dans un objectif de nous faire identifier et soutenir les projets intégrant notre domaine d'activité pouvant utiliser la REUT.

Un plan de communication va être déployé pour appuyer la demande d'un arrêté interministériel pour autoriser l'hydrocurage comme type d'usage pour la REUT. Il ciblera le ministère de la Transition Ecologique et l'administration centrale pour le niveau national mais aussi les représentants institutionnels (Agence de l'Eau, préfecture, Collectivités) pour le niveau local. Également, les adhérents auront des éléments de langage, une synthèse de l'étude, à disposition pour appuyer les démarches locales. L'objectif est d'être à l'initiative et/ou venir en soutien de projets permettant la mise en place de REUT pour notre type d'usage. Conscient qu'il faille une qualité minimale pour son utilisation, néanmoins, une attention particulière sera portée sur le fait qu'un traitement supplémentaire ne soit pas imposé.

Questionnaire générale adhérents MAIAGE/SNEA

Suite à un questionnaire soumis aux adhérents début 2023, avec 63 répondants, quelques chiffres nous permettent d'avoir un retour sur qui côtoient la fédération et ce qu'ils en retirent :

- Profil des répondants : 70% CA < à 5 000 000€ / 75% < 50 salariés
- Principale difficulté : le recrutement : 82% des répondants
- Déclencheurs (ré)adhésion : Conseil pro (social et technique) 77% / Veille réglementaire (flash info) 81%
- Satisfaction qualité information : 90% des répondants
- Satisfaction adhésion MAIAGE : 100% des répondants

Les pistes de développement suggérées sont les suivantes : Attractivité, diplôme, certification, bonnes pratiques, informations innovations.

Il est à noter que nous travaillons sur ces sujets notamment sur la reconnaissance par l'éducation nationale ce qui marquerait une étape décisive dans notre histoire.

Les 100% de satisfaction des répondants montrent que les travaux développés au sein de la fédération vont dans le bon sens ainsi que le niveau d'information transmis.

A ce titre, nous pouvons remercier chaleureusement nos permanents pour le travail accompli.



Hygiène immobilière

Le lancement du groupe de travail pour établir sa définition, son cadre d'action et l'établissement d'une sélection de sujets prioritaires est acté. Les administrateurs participants sont : Bernard Nucci, Thierry Guillou (animateur), Jean-François Durand et Didier Limongi. Ce travail permettra par la suite d'avoir des actions ciblées sur les besoins des adhérents et de communiquer vers les clients quelle que soit leur typologie.

o Adhésion 2023

L'entreprise TRISKEL (22) est la seule adhésion pour le compte du SNEA.

Ministère de la Transition Ecologique (MTES)

Le Conseil d'administration a été consulté par le MTES en début d'année. En effet, ce dernier souhaitait mettre en place une Foire Aux Questions (FAQ) concernant les différentes étapes d'un système ANC à destination des usagers. Pour la partie Entretien, il était évident que le SNEA et ses représentants sont les plus à même d'y répondre. Un retour a été réalisé au MTES qui a pris en compte nos commentaires.

AFNOR: révision du DTU 64.1

MAIAGE participe activement à la révision des normes qui concernent nos activités au quotidien. Le SNEA est sollicité actuellement sur le DTU 64.1 qui normalise l'environnement de l'ANC. Pour la partie Entretien, le SNEA fait part de son expertise en échangeant activement avec les différents acteurs que sont les fabricants (ATEP), les poseurs (CNATP) et évidemment le SYNABA, syndicat regroupant les Bureaux d'Etudes spécialisés en ANC intégré à MAIAGE.

Point de la situation en Martinique

Depuis plus de 30 ans, Mr Ampigny a développé son entreprise et diverses activités en lien avec le secteur de l'Assainissement et la Maintenance Industrielle. Il est adhérent de MAIAGE depuis ses débuts.

Dans un contexte local qui voit les autorités devenir plus attentives aux pratiques des vidangeurs, Mr Ampigny a demandé un appui concret de la fédération pour inciter à appliquer la réglementation en matière d'entretien et de suivi des professionnels vidangeurs notamment. Pour donner l'exemple, il est le seul à appliquer la CCN AMI sur l'ile parmi les 16 vidangeurs sans parler du dépotage sauvage quasi systématique. De par son implication et son rôle de représentant des forces économiques, il a initié une démarche maintes fois renouvelées, pour inciter les autres entreprises à se conformer aux textes. Néanmoins, les autorités, bien que conscientes de la problématique, ne suivent pas en raison notamment d'un turn over élevé.



Aujourd'hui, la conjonction de plusieurs paramètres laisse penser qu'il y a une fenêtre de tir auprès des autorités pour créer un environnement propice à un cadrage des professionnels de l'assainissement, et des vidangeurs notamment. Les documents et les vidéos (MAIAGETV sur You Tube) sur les services de la fédération (Questions sociales) peuvent être des vecteurs d'informations pour démontrer l'intérêt de se conformer à la réglementation et d'intégrer notre organisation professionnelle.

Le CA MAIAGE ayant accepté le soutien à son action et qu'il soit le représentant de MAIAGE pour la Martinique. Pour des interventions lors d'événements liés à notre secteur d'activité, nous avons transmis divers documents de présentation et des notes de discours ainsi qu'une base de travail d'une charte de l'assainissement.

o Bilan comptable 2022

Comme tous les syndicats, l'aspect financier est géré de façon globale au niveau fédéral. Les cotisations versées se répartissent de la manière suivante :

Compte de résultats :

- 95% sont reversées pour participation aux frais communs (loyers, salaires, reprographie, charges...;
- 5% sont dédiées aux réserves propres du syndicat pour des dépenses spécifiques ;

En 2022, les rentrées propres au syndicat se sont élevées à 18 797€. Les dépenses ont concerné principalement des frais d'abonnements et de documentation (3 750€), la quote-part de la cotisation AFNOR (852€) et les frais de réceptions (restaurants : 1464,66€ / déplacements : 152,30€).

Bilan:

- L'excédent dégagé s'élève pour l'exercice 2022 à 12578,04€ portant les réserves du syndicat à 262 156,08€ inscrites au passif de MAIAGE.

Le bilan moral et le bilan comptable du SNEA sont approuvés à l'unanimité.



Annexe: slides AG SNEA















